



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DE GARNERANS N°02

Séance du 23 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six et le **vingt-trois janvier à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, maire.

### Présents :

Elise AUCLAIR-BURDEAU, Pierre BAILLY-BECHET, Sophie GUINET, Karine MOMMESSIN, Franck RAMPON, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX, Dominique VIOT.

### Absents excusés :

Aurélien BERRY pouvoir donné à Franck RAMPON,  
Karine POTHIER pouvoir donné à Dominique VIOT,  
Gaëlle LABALME,  
Evelyne MONFRAY

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Roger RIBOLLET a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 12  
Date de la convocation : 16 janvier 2026

Présents et représentés : 10  
Date d'affichage : 16 janvier 2026

### N 02 – Aide financière au permis de conduire pour les jeunes

Il est proposé d'établir le dispositif « Permis Citoyen ».

Il consiste à aider financièrement les jeunes pour passer le permis de conduire.

Les modalités principales proposées sont les suivantes :

- Être résident de Garnerans
- Avoir entre 16 et 25 ans
- Participer à 10 heures d'intérêt local environ (aide aux associations ou lors de manifestations, aide garderie cantine, petits travaux divers, etc...)
- L'aide proposée est de 200€ ; le budget pour l'année 2026 est de 1000 €.

Une convention et une fiche de suivi sont jointes à cette délibération.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 9 voix pour, 1 abstention (Mme K. Mommessin) et 0 contre :**

- **APPROUVE les termes de la convention**
- **AUTORISE M. le Maire à signer la convention**
- **DIT que les crédits seront prévus au budget 2026**
- **AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette délibération**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

Le Maire,  
Dominique VIOT

Mise en ligne le : 26/01/2026